

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Thermidor, an V.

( Jeudi 20 Juillet 1797 ).

*Résolutions prises par le congrès des Etats-Unis d'Amérique, relativement aux moyens de défense du commerce et de la navigation de cette république. — Tentative infructueuse de deux cents révolutionnaires de Milan pour planter l'arbre de la liberté dans la ville de Parme. — Assassinat d'un consul de France et de sa famille dans l'état Vénitien. — Détails de la séance du directoire sur le changement des ministres.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De New-Yorck, le 27 mai.*

La chambre des représentans du congrès a adopté plusieurs résolutions relatives aux moyens de défense du commerce & de la navigation des Etats-Unis; les plus essentielles sont :

- 1<sup>o</sup>. De fortifier les ports & havres des Etats-Unis;
- 2<sup>o</sup>. D'assigner des fonds pour armer trois frégates du gouvernement & pour augmenter la force navale en achetant des frégates & des sloops de guerre;
- 3<sup>o</sup>. D'autoriser le président des Etats à employer la force navale à la protection du commerce;
- 4<sup>o</sup>. D'augmenter l'état militaire en levant un nouveau régiment, un corps d'artillerie & de génie, & plusieurs compagnies de dragons;
- 5<sup>o</sup>. D'autoriser le président à former une armée provisoire pour la défense du pays & à emprunter une certaine somme sur le crédit des Etats-Unis, pour subvenir aux dépenses que les circonstances exigent;
- 6<sup>o</sup>. De défendre pour un tems l'exportation des armes & munitions de marine & de guerre.

Le comte de Santa-Clara, gouverneur de la Havane, a déclaré aux commandans des corsaires français qui croisent dans ces parages, qu'il insistoit sur le maintien des loix de la neutralité à l'égard des bâtimens chargés pour la Havane ou sortant de ce port.

## I T A L I E.

*De Parme, le 21 juin.*

Hier matin, nous avons été témoins d'un événement assez extraordinaire & dont les suites pouvoient devenir sérieuses. Environ 200 républicains, partis de Milan, se présentèrent devant nos portes, accompagnant une espèce de char qui portoit quelques-uns d'entr'eux, & au milieu duquel s'élevoit une branche d'arbre énorme, couronnée d'un bonnet rouge. A cette vue, les gardes des portes refusèrent de laisser passer les soldats qui escortoient cet arbre de la liberté, & se firent soutenir par

tout ce qu'ils purent rassembler à la hâte de leurs camarades. Cette nouvelle se répandit bientôt dans la ville, & porta dans tous les quartiers l'allarme, le tumulte & l'effroi; mais heureusement un officier républicain rétablit aussi-tôt le calme, en faisant disparaître ce fameux rambeau, qui, probablement, n'eût pas été celui de la paix. Par cette conduite, cet officier a bien mérité de la ville, & s'est conformé à l'ordonnance de Buonaparte du 10 de ce mois, par laquelle ce général défend à tout français ou italien de troubler de quelque manière que ce soit les sujets de S. A. R.

## A L L E M A G N E.

*De Nuremberg, le 7 juillet.*

Après les événemens du 3, environ 700 hommes de troupes prussiennes ont investi la ville, de manière que personne ne pouvoit entrer ni sortir. Une députation fut envoyée au commandant prussien pour lui demander ce que signifioit cette mesure; elle reçut pour réponse, que la ville resteroit bloquée jusqu'à ce que les casernes fussent évacuées volontairement. Les députés étant rentrés, après une trêve de deux heures, une troupe de peuple armée fit une sortie par toutes les portes sur les prussiens; ceux-ci furent obligés de céder, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre.

## S U I S S E.

*De Bâle, le 13 juillet.*

Des lettres de Venise annoncent un affreux événement arrivé à Sebenier, dans l'état vénitien; le consul de France, sa femme & ses enfans y ont été assassinés.

A Cattaro, les habitans ne veulent ni des Français ni des Autrichiens; une foule de Turcs & de Monténégrins s'est réunie à eux; ils composent déjà un corps de 30,000 hommes déterminés à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

## F R A N C E.

### D É P A R T E M E N T D U R H Ô N E.

*De Lyon, le 24 messidor.*

Kellermann est dans nos murs. On prétend qu'il vient

Y assurer l'exécution de quelques mesures de salut public nécessitées par la position de notre ville. On parle de mandats d'arrêt, d'un surcroît de troupes, de destitutions, &c., & déjà il y a eu quelques visites à domicile & une ou deux arrestations. Un nouveau bataillon est arrivé. Quoi qu'il en soit, les bons citoyens ont conçu des alarmes. Les effets sur l'étranger, qui, depuis long-tems étoient dans la stagnation, ont tout-à-coup pris la plus grande faveur; l'argent s'est resserré; des ouvriers en soie ont cessé d'être occupés. Le peuple a cependant une entière confiance dans les autorités qu'il s'est données; il espère qu'elles s'opposeront à toute mesure qui ne seroit pas conforme à la constitution.

De Paris, le 1<sup>er</sup> thermidor.

On ne s'occupe que du changement de ministère & des suites qu'il peut avoir. L'inquiétude est générale parmi les bons citoyens, qui croyoient toucher à un état d'ordre & de tranquillité; leurs alarmes nous paroissent exagérées, mais elles ne sont pas sans vraisemblance. Si l'on combine différentes circonstances qui ont accompagné ce changement, le ton séditieux du journal officiel; l'insolence féroce & lâche des journaux d'une faction exécrationnelle, mais elles ne sont pas sans vraisemblance. Si l'on combine différentes circonstances qui ont accompagné ce changement, le ton séditieux du journal officiel; l'insolence féroce & lâche des journaux d'une faction exécrationnelle & la joie naïve de tout ce qu'on connoît de brigands & de scélérats de toute espèce, il est permis de craindre que nous n'ayions pas encore bu jusqu'à la lie le calice d'une révolution populacière. Si l'on consulte les lumières de la philosophie & les leçons de l'expérience, une telle révolution mène naturellement à la tyrannie militaire: ne nous faisons point illusion, ce dernier période semble s'avancer à grands pas. Mais il est encore tems de conjurer l'orage. L'espérance de la nation repose dans la sagesse & la fermeté de ses représentans: s'ils sentent leur véritable force; s'ils voyent les dangers de la patrie où ils sont réellement; s'ils écartent de leurs délibérations tout projet inconstitutionnel, toute discussion frivole, toute querelle de club indigne de leur auguste mission; si tous les intérêts particuliers viennent se fondre dans le grand intérêt de salut public, ils ont dans leur sein une réunion de lumières, de vertu & de courage, suffisante pour lutter avec succès contre les folies & les fureurs d'une faction agonissante; environnés de l'estime, de la confiance, de l'amour d'une grande nation si long-tems malheureuse, ils trouveront dans cette honorable pensée, dans la majesté naturelle de la loi, dans le calme & la dignité qu'ils opposeroient à la violence, si elle pouvoit approcher d'eux; ils trouveront, dis-je, une puissance dont on n'a pu jusqu'ici calculer l'énergie. Enfin leur devoir est de combattre pour la justice & la liberté sous la bannière de la constitution. Nous aimons à penser que leur récompense sera de vaincre. Mais vaincus, leur destinée seroit encore bien plus désirable que celle de leurs tyrans.

Les changemens opérés dans le ministère sont si importants par les événemens dont ils peuvent être la cause, qu'on s'empresse de recueillir toutes les circonstances qui les ont accompagnés. Voici à cet égard quelques détails extraits du *Républicain Français*. Nous avons des raisons pour les croire exacts.

« On sait trop qu'il s'étoit manifesté une sorte de méfiance entre le directoire & le conseil des cinq cents. Plusieurs membres, jaloux de faire disparaître ces symp-

tômes de division, avoient pensé qu'il seroit possible d'y réussir, si le directoire éloignoit quelques ministres contre lesquels les esprits étoient généralement indisposés. Dans cette vue, ils s'adresserent à un membre du directoire, & lui firent part de leurs sentimens; ils le trouverent très-disposé à le seconder; mais ne croyant pas néanmoins devoir risquer une tentative à ce sujet auprès de ses collègues, si on ne parvenoit auparavant à en déterminer plusieurs autres à l'appuyer (car, suivant toutes les apparences, il ne pouvoit compter que sur un seul), les conciliateurs sentirent la justesse de l'objection que Carnot leur présentait, & pour lever cet obstacle, ils s'efforcèrent, non sans succès, à ce qu'ils crurent, de déterminer Barras au même parti.

» Après cette démarche, & lorsqu'ils se persuaderent s'être assurés de la majorité, Carnot n'attendit plus que l'instant de faire les propositions convenues. L'occasion suivante s'y prêta naturellement: il avoit été proposé au conseil des cinq cents de retirer au directoire l'organisation de la gendarmerie, & d'attribuer à un jury la nomination des officiers de ce corps. Rewbell apporta au directoire un projet de message sur cet objet; il parut conçu en des termes plus propres à augmenter l'aigreur qui existoit entre les deux autorités, qu'à la faire cesser. Carnot insista sur les inconvéniens de la lutte qu'on alloit élever, & sur la nécessité de se réunir franchement & de cœur, en évitant les sujets d'altercation. Il partit de là pour exposer qu'il croyoit utile à la bonne harmonie d'adopter la destitution de quelques ministres qu'il nomma; ceci se passoit le 27.

» Rica ne fut décidé, & on s'ajourna au lendemain. Rewbell ayant seulement ouvert l'avis d'étendre la proposition à tous les ministres, & de *retremper*, suivant son expression, le ministère tout entier.

» Le 28, Carnot ayant renouvelé ses propositions, elles furent mises aux voix, & le résultat fut la conservation des quatre ministres. Le président jugeant la question écartée, se préparoit à lever la séance; mais Rewbell remit sur le tapis ce qu'il avoit dit la veille de la nécessité de porter l'examen sur la totalité des ministres.

» La délibération ayant été reprise dans ce sens, se porta sur chacun des ministres successivement dans l'ordre où ils sont classés par la constitution. Le ministre de la justice fut le premier dont on s'occupa en procédant par scrutin. Trois voix se déclarèrent en sa faveur. Suivirent les autres ministres, à l'égard desquels il fut prononcé comme on va le voir. *Le ministre de l'intérieur*, trois voix pour le renvoyer. Rewbell interrompit l'opération, disant qu'avant de passer outre, il étoit convenable de procéder au remplacement, & de suite il présenta François de Neufchâteau qui obtint trois suffrages: les deux autres billets se trouverent en blanc, & les directeurs qui les avoient donnés, annoncèrent qu'ils n'avoient point eu le tems d'éclairer leur conscience sur une nomination nouvelle.

» Les choses se passerent exactement de la même manière relativement aux ministres de la guerre & de la police pour leur renvoi & leur remplacement. Mais ce qu'il y eut de remarquable, c'est que Truguet & Charles Delacroix, qu'avant d'aller au scrutin la majorité y avoit conservés, se trouverent exclus par cinq boules noires. Quant à leur remplacement, il fut exécuté, comme celui des autres, sur l'initiative de Rewbell. Au surplus, on assure que les débats qui précéderent l'opération & les

motifs  
les regis  
Copie d

Je cro  
rant su  
glissée  
dans u  
comme  
qu'est  
prétend

plénipo  
bouche  
ne sau  
attribu  
« qu'à  
» fixer  
« trui  
« Le n  
» fit o  
» entr  
» venu  
« de l

Tou  
dités &  
l'égaré  
& pul  
d'où s  
dote,  
dans  
pour  
tation

Il  
des c  
faire  
comm  
pour  
vraie  
guerr

En  
core  
de la  
publi  
l'Ang  
ses;  
quitt  
vaiss  
corv

Je

miu  
ce q  
recti  
dans  
à re  
Vou  
la n  
mis  
dour

Je

motifs allégués de part & d'autre furent consignés sur les registres.

*Copie d'une lettre adressée au citoyen Fiévé, rédacteur de la Gazette Française.*

Paris, le 28 messidor, an 5.

Je crois vous rendre service, monsieur, en vous éclairant sur une erreur de fait en matière grave qui s'est glissée dans le n<sup>o</sup>. 20,015 de votre *Gazette Française*. C'est dans un morceau copié d'après un journal belge, comme vous avez eu soin d'en avertir dans une note, qu'est cette erreur; & elle se trouve au milieu d'une prétendue conversation de mylord Malmesbury avec notre plénipotentiaire français. Elle consiste à mettre dans la bouche du lord Malmesbury une assertion fautive dont il ne sauroit ignorer la fausseté, & qu'on ne sauroit lui attribuer sans injure pour son caractère. On lui fait dire: « qu'à la paix de 1763, les principales conditions du traité » fixèrent le nombre des vaisseaux que la France cons- » truiroit annuellement ».

Le même paragraphe ajoute encore: « que l'Angleterre » fit observer cette condition par les commissaires qu'elle » entretenoit dans nos ports, & que la France n'est par- » venue à s'affranchir de cette servitude qu'à la faveur » de la guerre d'Amérique ».

Toutes ces assertions, monsieur, sont autant d'absurdités & de faussetés. Cela a déjà été prouvé en 1779 à l'égard de la première par un arrêt du conseil imprimé & publié en réfutation d'un écrit où elle se trouvoit, & d'où apparemment le journaliste belge a tiré son anecdote. Il lui auroit même suffi de lire le traité de 1763, dans lequel il n'y a jamais eu un seul article secret, pour s'assurer qu'il ne contenoit aucune fixation ni limitation du nombre de nos vaisseaux.

Il est également faux que l'Angleterre ait entretenu des commissaires dans nos ports de construction, pour y faire exécuter sa loi. Il n'y a jamais eu alors qu'un seul commissaire dans toute la France, & c'étoit à Dunkerque, pour veiller à la destruction convenue de quelques ouvrages maritimes que nous avions élevés pendant la guerre.

Enfin, tout le paragraphe du journaliste belge est encore démenti par un fait bien notoire; c'est qu'à dater de la paix de 1763, la France n'a pas cessé de travailler publiquement, sans aucune contradiction de la part de l'Angleterre, à des constructions successives & nombreuses; de manière qu'en 1770, lorsque feu M. de Praslin quitta le ministère de la marine, nous avions déjà 64 gros vaisseaux avec un nombre proportionné de frégates & de corvettes.

Je suis, monsieur, le seul qui existe encore des trois ministres français qui ont négocié la paix de 1763. C'est ce qui m'autorise & m'oblige à vous demander la correction d'un article qui, se répandant par toute la France dans un journal aussi accrédité que le vôtre, seroit propre à ressusciter une erreur déjà réfutée il y a dix-huit ans. Vous sentirez aisément combien elle est injurieuse pour la nation française, & vous me saurez gré de vous avoir mis, par les éclaircissemens irréfragables que je vous donne, en état de la détruire.

Je suis parfaitement, monsieur, votre, &c.

Signé, MANCINI NIVERNOIS.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

*Suite de la séance du 30 messidor.*

Savary pense que le conseil ne doit demander compte au directoire que de la situation de la république.

Maillard dit qu'il a communiqué au directoire des lettres par lesquelles on lui annonce que tous les bureaux de sang de son département, d'après des lettres qu'ils ont reçues de Paris, sont partis pour cette commune: il appuie les mesures proposées, & demande de plus le rapport sur la responsabilité des membres.

Parisot est d'avis que le conseil s'occupe au plutôt des sociétés populaires.

Tallien. — Il est impossible de nous dissimuler que de l'un & de l'autre côté, l'exaspération des esprits est telle, qu'il est du devoir de tout homme ami de son pays, d'arrêter autant qu'il est en son pouvoir, les malheurs qui peuvent en résulter. Et c'est peut-être à ceux que l'on se plaît à désigner comme chefs des anarchistes & des conspirateurs, qu'il appartient de faire entendre ces accents. (Murmures. Quelques membres élevent la voix; mais on ne peut distinguer ce qu'ils disent.) Tallien continue: Je déclare que je ne répondrai à aucune personnalité. On a parlé de réunions, de sociétés populaires; j'ignore si elles existent; mais si cela est, elles sont contraires à la constitution, & on doit les dissoudre. Si quelques individus se rassemblent pour discuter des questions politiques, s'ils n'emploient pas de formes délibératives, s'ils ne correspondent point, nulle autorité n'a le droit de les troubler.

Quant aux ministres, Tallien dit qu'il ne sait pas ce qui s'est passé à ce sujet; il n'est point un des habitués de l'œil de bœuf du Luxembourg. Mais, continue-t-il, Dumolard vous a prouvé que le directoire a le droit de changer ses ministres, & je ne crois pas que le corps législatif doive s'occuper de cet objet dans un moment où tout tend à rompre l'union qui doit exister entre lui & le directoire; tant que cette union sera bien établie, nous n'aurons rien à craindre des factions.

Tallien appuie la proposition de Savary.

Pastoret joint aussi son suffrage à ceux des précipitans sur le renvoi du ministre de la police & de la guerre; il exprime les regrets que doivent, dit-il, partager tous les bons citoyens; & résumant adroitement toutes les opinions, il demande,

1<sup>o</sup>. Que le rapport sur l'organisation de la garde nationale soit fait demain; 2<sup>o</sup>. celui sur les sociétés populaires après-demain; 3<sup>o</sup>. tridi celui sur la responsabilité des ministres & du directoire; 4<sup>o</sup>. qu'il soit fait un message au directoire, pour lui demander compte de la situation de Paris; 5<sup>o</sup>. que le directoire donne aussi quelques renseignemens sur la situation de toute la république.

Le conseil ferme la discussion, & adopte collectivement ces cinq propositions.

### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINTE-ANNE.

*Séance du 30 messidor.*

Sur le rapport de Richoux, le conseil approuve une

résolution du 25 germinal, qui ordonne le transférement de l'hospice civil de Saint-Maixent dans un local plus commode & plus sain.

Sur celui de Tronchet, le conseil approuve une résolution du 20 messidor, relative au renouvellement des bureaux centraux.

Le conseil approuve également une résolution du 17 prairial, dont le rapport avoit été fait dans une précédente séance, & qui porte que le directoire n'a le droit de nommer des administrateurs que lorsque l'administration a perdu tous les membres qui la composent.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 1<sup>er</sup> messidor.

Le conseil a renouvelé le bureau; Dumolard est président. Les nouveaux secrétaires sont Willot, Bailly, Duplantier, Emmery.

Pichegru, chargé du rapport sur l'organisation de la garde nationale, demande à ne le présenter que demain pour le soumettre à la discussion.

Cette demande est accordée.

Pastoret a la parole; je me suis, dit-il, toujours montré l'ami de la liberté de la presse; mais il est des excès qu'on ne peut tolérer, sur-tout quand on abuse pour les commettre d'un journal officiel, payé par le gouvernement.

Pastoret lit les passages suivans d'un article inséré dans le Rédacteur de ce matin.

« Une sorte d'anarchie dans les délibérations qui devroient être les plus augustes; des motions d'ordre intempestives lancées au milieu des travaux les plus importants; les préjugés & les superstitions les plus honteuses défendus, caressés du haut de la tribune, d'où la raison ne devroit cesser de lancer contre eux les armes de la persuasion; l'insoumission aux loix de l'état excusée, qui le croiroit? par les organes mêmes de ces loix, & la déclaration du refus d'y obéir préconisée comme un motif déterminant de céder à la rébellion; les prêtres fideles livrés aux dérisions & aux vengeances des réfractaires impunis & protégés par des actes formels de la législation; l'émigré rentrant avec le banni, prêt à armer ses sectaires en faveur de l'ennemi étranger qui le soudoyoit pendant son exil; les finances mises en oubli devant l'intérêt des cloches; un rapport rempli d'erreurs, qui sembloit n'exagérer les ressources disponibles; que pour éluder l'établissement des ressources nouvelles; les impôts de l'exercice courant décrétés à peine lorsque l'exercice se termine, comme si on eût voulu en réserver l'exploitation intacte pour la royauté, &c.... Qui s'étonneroit que nous concevions de sinistres présages? Ah! si des volumes ont été consacrés à l'histoire tragique des malheurs de la révolution, il ne seroit certes aujourd'hui ni moins long, ni moins terrible de tracer la perspective de ceux qu'on nous prépare.

» Tacite disoit en parlant des sénateurs du tems de Tibere: *Tempora illa adeo infecta, ut omnes senatores qui-*

*cumque certatim exurgerent, sedaque et nimia censerent* ( Ces tems étoient tellement infectés de la corruption, que tous les sénateurs se levoient à l'envi, pour ouvrir des avis aussi ridicules que vils ). Aussi, ajoute l'historien, Tibere s'écrioit-il toutes les fois qu'il sortoit du sénat: O hommes faits pour être esclaves! *6 homines ad servitutem paratos!* — Tâchons que les tems de Tibere ne reviennent plus ».

Je n'ajouterai aucune réflexion, dit Pastoret; mais je propose que vous demandiez au directoire, par un message, quelles mesures il a prises pour faire poursuivre l'auteur ou l'imprimeur d'un pareil article.

Cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1<sup>er</sup> thermidor.

Le conseil procède au renouvellement de son bureau. Dupont (de Nemours) a obtenu 106 voix & a été élu président. Cretet, son concurrent, n'a eu que 87 suffrages. Les nouveaux secrétaires sont Marmontel, Dumont-Lacharnaye, Harmand (de la Meuse) & Boireau.

Bourse du 1<sup>er</sup> thermidor.

Amsterdam.....59 $\frac{1}{4}$ , 60 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne.....1, 5 $\frac{1}{2}$ .
Idem cour. 57 $\frac{1}{4}$ , 58 $\frac{1}{4}$ , 58 $\frac{1}{2}$ .	Londres. 251. 15 s., 251. 5 s.
Hamb. ... 193, 190 $\frac{1}{2}$ , 191.	Inscript. .... point de cours.
Madrid.....13 l.	Bon $\frac{3}{4}$ . 16 l. 10 s., 17 l., 16 l.
Mad. effect. .... 14 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	12 s. $\frac{1}{2}$ , 10 s.
Cadix.....13 l.	Bon $\frac{1}{4}$ . 40 l. 10 s., 41 l. perte.
Cad. effect. 14 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin.....102 l. 15 s.
Gènes.....95, 91 $\frac{3}{4}$ .	Ling. d'arg.....50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne....102 $\frac{1}{4}$ , 101 $\frac{1}{4}$ .	Piastre.....5 l. 5 s.
Lyon.....pair 10 j.	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille.....idem.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Bordeaux.... $\frac{1}{4}$ perte 10 j.	Souverain.....33 l. 15 s.
Montpellier.....idem.	Guinée.....25 l. 2 s.
Bâle..... $\frac{3}{4}$ , 2 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ .	

Esprit  $\frac{5}{8}$ , 407 à 410 l. — Eau-de-vie 22 deg., 320 à 360 l. — Huile d'olive, 1 liv. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 14 s.  $\frac{1}{2}$ , 15 s. — Chandelle, 12 s. — Coton du Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 liv. 5 s.

*The new English, and french pocket Dictionary, ou Dictionnaire de poche, Anglais Français, & Français Anglais, de Thomas Nugent; rédigé d'après les dictionnaires les plus estimés, & sur-tout d'après ceux de l'académie française & de Johnson; nouv. édition considérablement augmentée.*

On y a joint un abrégé de Grammaire Anglaise, & une table de mots homonymes; par J. S. Charrier. Basle, 1797, chez J. Decker, imprimeur-libraire. A Paris, chez Charles Pougens, libraire, rue S. Thomas du Louvre, n<sup>o</sup>. 246; 2 vol. in-8<sup>o</sup>. br., oblongs. Prix, 6 liv. & 9 liv. pour les départemens. Cette édition est préférable à toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.